

RIFSEEP MENESR : Cartographie des fonctions des corps de la filière ITRF

Ingénieurs de recherche Etablissements publics relevant de l'enseignement supérieur, services déconcentrés, établissements publics locaux d'enseignement

| Groupe de fonctions | MENESR- Fonctions-types ministérielles proposées |
|---|--|
| <p>Groupe 1 – Fonctions d'encadrement supérieur/expertise de très haut niveau</p> | <p>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur fonctionnel - Responsable de composante à fortes responsabilités ; - Chef de projet stratégique rattaché à la direction de l'établissement ; - Expert associé à des projets de recherche majeurs ; - Responsable scientifique ou expert de très haut niveau. <p>Dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de division ou directeur fonctionnel en rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) ; - Secrétaire général de vice-rectorat ; - Chef de projets stratégiques nationaux ou expert de très haut niveau <p>Dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur fonctionnel ; - Directeur d'une structure territoriale ; - Responsable scientifique ou expert de très haut niveau ; - Directeur de projet stratégique |
| <p>Groupe 2 – Fonctions d'encadrement à responsabilités et/ou technicité importantes/fonctions techniques complexes</p> | <p>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un directeur fonctionnel - Responsable de composante non classé en groupe 1 ; - Chef d'un service ou responsable d'une structure - fonctions techniques complexes ; - Responsable administratif ou financier avec fonctions de contrôle de gestion et de pilotage à forte technicité ; - Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières ; - Responsable scientifique ou expert de haut niveau. <p>Dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un chef de division ou adjoint au directeur fonctionnel en rectorat ; - Chef de division en DSDEN et vice-rectorats ; - Secrétaire général adjoint de vice-rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) non classé en groupe 1 ; - Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières. - Chef de bureau en rectorat ou responsable d'une structure équivalente - Chef de projets stratégiques nationaux non classé en groupe 1 ou expert de haut niveau <p>Dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un directeur fonctionnel ; - Adjoint à un directeur d'une structure territoriale ; - Responsable administratif ou financier avec fonctions de contrôle de gestion et de pilotage à forte technicité ; - Chef de projet stratégique ; - Chef d'un service ou responsable d'une structure ; - Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières ; - Responsable scientifique ou expert de haut niveau. |
| <p>Groupe 3 – Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à technicité particulière</p> | <p>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef d'un service ou responsable d'une structure non classé en groupe 2 - Chargé de fonctions spécifiques - Responsable scientifique ou expert. <p>Dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de mission - Responsable de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel <p>Dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de projet à forte complexité ; - Chargé de fonctions spécifiques ; - Chargé de mission ou d'études complexes |

| Groupe de fonctions | MENESR- Fonctions-types ministérielles proposées |
|---|--|
| <p>Groupe 1 – Fonctions d'encadrement supérieur/expertise de très haut niveau</p> | <p>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur fonctionnel ; - Responsable de composante à fortes responsabilités ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités. <p>Dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de division en rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) à forte responsabilité. - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ou expert de haut niveau <p>Dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur fonctionnel ; - Directeur d'une structure territoriale ; - Chef de projet à forte technicité ; - Responsable d'un service à forte technicité ou à forte responsabilité ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités. |
| <p>Groupe 2 – Fonctions d'encadrement à responsabilités et/ou technicité importantes/fonctions techniques complexes</p> | <p>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un directeur fonctionnel ; - Responsable de composante non classé en groupe 1 ; - Responsable de service ou de structure à technicité importante ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel – fonctions complexes. <p>Dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à un chef de division en rectorat ; - Chef de division en DSDEN et vice-rectorats ; - Secrétaire général adjoint de vice-rectorat ; - Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux) non classé en groupe 1 ; - Chef de bureau de rectorat ; - Cadre transversal rattaché à la direction - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel – fonctions complexes ou expert de haut niveau non classé en groupe 1 <p>Dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable de service ou de structure ; - Adjoint à un directeur fonctionnel ; - Adjoint à un directeur d'une structure territoriale ; - Adjoint à un responsable de service à forte technicité ou à forte responsabilité ; - Chef de projet ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel – fonctions complexes |
| <p>Groupe 3 – Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à technicité particulières</p> | <p>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de fonctions spécifiques ; - Responsable de service ou de structure non classé en groupe 2 ; - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel non classé en groupe 2 <p>Dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel non classé en groupe 2 ; - Chef de bureau en DSDEN. <p>Dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de fonctions spécifiques ; - Chargé de mission ou d'études - Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel non classé en groupe 2 |

Assistants ingénieurs Etablissements publics relevant de l'enseignement supérieur, services déconcentrés, établissements publics locaux d'enseignement

| Groupe de fonctions | MENESR- Fonctions-types ministérielles proposées |
|---|--|
| <p>Groupe 1 – Fonctions d'encadrement et/ou à responsabilités particulières</p> | <p>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable de service, de site ou de structure à fortes responsabilités ; - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études - fonctions exposées et/ou complexes ; <p>Dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé d'études à forte expertise ; - Chef de bureau - Responsable de service, de site ou de structure. - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études - fonctions exposées et/ou complexes <p>Dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable de service ou de structure ; - Adjoint à un responsable de service à forte technicité ou à fortes responsabilités ; - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études – fonctions exposées et/ou complexes ; - Fonctions complexes et/ou d'expertise ; - Chargé de gestion ou d'études à forte technicité. |
| <p>Groupe 2 – Fonctions d'encadrement ou à technicité particulière</p> | <p>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études ; - Responsable de service, de site ou de structure non classé en groupe 1. <p>Dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé d'études ; - Chargé de gestion. - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études <p>Dans les EPLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrement de personnels de laboratoire. <p>Dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études ; - Chargé de gestion et/ou d'études. |

Techniciens de recherche et de formation *Etablissements publics relevant de l'enseignement supérieur, services déconcentrés, établissements publics locaux d'enseignement*

| Groupe de fonctions | MENESR- Fonctions-types ministérielles proposées |
|---|---|
| Groupe 1 – Fonctions d'encadrement et/ou à responsabilités | <p>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable de service, de site ou de structure à responsabilités particulières ; - Technicien/gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel à forte responsabilité. <p>Dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de bureau ou responsable de structure équivalente - Technicien dans un domaine scientifique ou fonctionnel à forte responsabilité ou à sujétions particulières. <p>Dans les EPLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrement de personnels de laboratoire. <p>Dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable de service ou fonction de coordination ; - Fonctions complexes et/ou d'expertise ; - Technicien dans un domaine scientifique ou fonctionnel à forte responsabilité ou à sujétions particulières. |
| Groupe 2 – Fonctions d'encadrement ou à technicité ou à sujétions particulières | <p>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à l'une des fonctions de responsable exercées en groupe 1; - Responsable de service, de site ou de structure non classé en groupe 1 - Technicien/gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel à sujétions particulières. <p>Dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de pôle ; - Fonctions administratives ou techniques complexes ; - Adjoint au chef de bureau ; - Technicien d'exploitation dans un domaine scientifique ou fonctionnel. <p>Dans les EPLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination et/ou animation d'équipe de laboratoire <p>Dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint à l'une des fonctions exercées en groupe 1 ; - Encadrement d'équipes ; - Assistant/secrétaire de direction ; - Technicien d'exploitation dans un domaine scientifique ou fonctionnel ; - Fonctions administratives ou techniques complexes. |
| Groupe 3 – Fonctions usuelles | <p>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Technicien/Gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel; <p>Dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de gestion ; - Assistant/secrétaire ; - Fonctions techniques <p>Dans les EPLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Technicien de laboratoire. <p>Dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire ; - Fonction technique ; - Chargé de gestion. |

Adjoins techniques de recherche et de formation Etablissements publics relevant de l'enseignement supérieur, services déconcentrés, établissements publics locaux d'enseignement

| Groupe de fonctions | MENESR- Fonctions-types ministérielles proposées |
|---|---|
| <p>Groupe 1 – Coordination-responsabilités et sujétions particulières</p> | <p>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe ; - Gestionnaire dans un domaine scientifique ou fonctionnel avec sujétions particulières - Préparateur/opérateur dans un domaine scientifique ou fonctionnel avec sujétions particulières ; - Fonctions à sujétions particulières. <p>Dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe ; - Assistant de direction auprès de l'encadrement supérieur ; - Fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence ou d'une formation spécifique non habituellement requise pour l'exercice des fonctions ; - Fonctions à sujétions particulières. <p>Dans les EPLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination d'une équipe de laboratoire. <p>Dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant de direction ; - Gestionnaire à forte technicité ; - Fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence ou d'une formation spécifique non habituellement requise pour l'exercice des fonctions ; - Fonctions à sujétions particulières ; - Opérateur dans un domaine scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ou sujétions particulières. |
| <p>Groupe 2 – Fonctions usuelles</p> | <p>Dans les EP relevant de l'enseignement supérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaire d'un domaine scientifique ou fonctionnel; - Préparateur/opérateur dans un domaine scientifique ou fonctionnel. <p>Dans les services déconcentrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire /assistant ; - Chargé de gestion ; - Fonctions d'accueil du public - Chargé d'exploitation / opérateur technique <p>Dans les EPLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparateur de laboratoire. <p>Dans les EPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétaire/assistant ; - Chargé d'exploitation/opérateur technique ; - Fonctions d'accueil du public et de service intérieur ; - Gestionnaire. |